

Tournée de M. Köhler sur le continent africain . . .

Le Directeur général du FMI se déclare confiant dans l'avenir du développement en Afrique

Du 2 au 8 juillet, pour sa première visite en Afrique subsaharienne depuis son entrée en fonction, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a rencontré les autorités et des représentants de la société civile du Nigéria, du Sénégal, du Cameroun, du Mozambique, du Botswana et de l'Afrique du Sud. Il s'agissait avant tout de connaître l'opinion des responsables africains sur la situation économique de leur pays et, en second lieu, sur le rôle du FMI et sa participation au processus de restructuration en Afrique. M. Köhler a souligné que l'économie mondiale forme aujourd'hui un ensemble intégré et que le développement de l'Afrique est essentiel à sa bonne santé. Il est convenu aussi avec les leaders africains que le FMI doit rester pleinement engagé sur le continent et qu'il n'y a pas lieu de succomber à un quelconque «Afro-pessimisme».

Après une réunion avec Olusegun Obasanjo, Président du Nigéria, M. Köhler a qualifié de positifs et constructifs les entretiens qu'ils ont eus sur l'appui financier du FMI à un futur programme économique du Nigéria.

Il a ajouté que l'allègement de la dette ne devrait être qu'un volet de la stratégie de croissance globale de ce pays. Le Nigéria a un potentiel de croissance à moyen terme de 5 à 10 %, mais il a besoin en premier lieu de croissance et d'investissement dans l'éducation, les infrastructures et le renforcement des institutions.

Le 3 juillet, à Dakar, M. Köhler s'est adressé au Conseil économique et social du Sénégal lors d'une réunion avec des représentants du secteur privé, des syndicats, des associations rurales et des organisations non gouvernementales du pays. Il a rencontré aussi Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO, et Abdoulaye Wade, Président du Sénégal. Dans son allocution devant le Conseil, M. Köhler a déclaré qu'il était à l'écoute des conseils des autorités et de la société civile sur la meilleure manière pour le FMI d'appuyer le développement. Il a indiqué que la réforme du FMI faisait l'objet d'un débat interne au sein de l'institution et que ses entretiens au Sénégal ont démontré que le FMI est ouvert *(voir page suivante)*

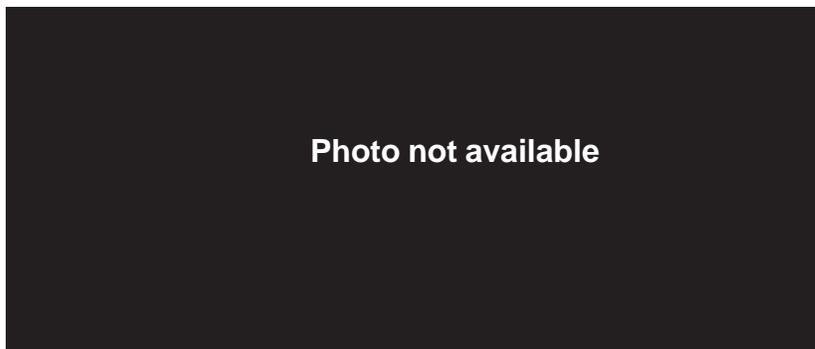
Préparation du Sommet du Groupe des Sept . . .

Les ministres du G-7 appellent à un renforcement de la surveillance et à une réforme des prêts du FMI

Le FMI doit chercher à décourager les pays de dépendre durablement de ses concours et les encourager à se tourner davantage vers les marchés des capitaux, selon un communiqué diffusé par les ministres des finances du Groupe des Sept après leur réunion à Fukuoka (Japon) le 8 juillet. Cette réunion faisait partie des préparatifs en vue du sommet économique du

Groupe des Huit qui se tiendra à Okinawa du 21 au 23 juillet. Les participants ont examiné aussi l'effet de la révolution des technologies de l'information sur l'économie et la finance mondiales, ainsi que les mesures

nécessaires pour renforcer l'architecture financière internationale, faire face aux crises du système financier mondial, ainsi que réduire la pauvreté et stimuler le développement économique. *(voir page suivante)*



Les ministres du G-7 et le représentant de la Commission européenne à Fukuoka.

Dans ce numéro

225
M. Köhler en Afrique

225
Préparation du G-7 :
réforme du FMI

227
M. Aninat s'adresse
à l'ECOSOC

228
Processus de sélection
du Directeur général

229
Rapport sur
l'Ukraine

231
Contraintes politiques
et transition

231
Site de référence
sur la qualité
des données

232
Contraintes
budgétaires douces

234
Décassement du
FMI en faveur
de la Turquie

236
Turquie : plan de
désinflation

238
Garantie des dépôts
et stabilité financière

Lire aussi . . .

230
Sur le site Internet

234
Utilisation des
ressources du FMI

234
Principaux taux du FMI

235
Accords du FMI

239
Publications récentes



Horst Köhler

(suite de la première page) aux vues de la société civile et désireux d’améliorer les efforts qu’il déploie.

Au Cameroun, il a rencontré le Président Paul Biya et plusieurs membres de son gouvernement ainsi que Jean-Félix Mamalepot, Gouverneur de la Banque des États de l’Afrique centrale (BEAC). Il a procédé aussi, avec un groupe de cinquante représentants de la société civile, à un échange de vues sur les relations entre l’État et la société ainsi que sur diverses autres questions.

À la fin de son séjour au Mozambique le 6 juillet, M. Köhler a noté que le FMI n’imposerait pas de conditions ni de mesures qui ne sont pas dans l’intérêt des pays africains et n’aident pas ces derniers à résoudre leurs problèmes. Il a souligné que le FMI souhaite ouvrir un dialogue sur ces questions et fournir les conseils les plus avisés en tirant le meilleur parti de ses compétences. Il s’est entretenu aussi avec les ministres des finances de la Communauté du développement de l’Afrique australe, qui regroupe quatorze pays.

M. Köhler a achevé son voyage par l’Afrique du Sud. Il a rencontré à Johannesburg le président Thabo Mbeki et a expliqué que le FMI est favorable à une réduction plus substantielle de la dette et à une modification du nombre de voix attribuées aux pays en développement au sein de l’institution. Il a souligné également que les pays en développement devront redoubler d’effort pour renforcer leur crédibilité et faire la preuve qu’ils mettent en place des économies reposant sur des structures démocratiques légitimes qui échappent à la corruption et sont bien gérées.

La tournée de M. Köhler en Afrique était la troisième entreprise dans les pays en développement depuis son entrée en fonction en mai dernier. Auparavant, il s’était rendu dans quatre pays d’Amérique latine du 15 au 19 mai (*Bulletin du FMI*, 29 mai, page 161) et dans cinq pays d’Asie du 1^{er} au 6 juin (*Bulletin du FMI*, 26 juin, page 193). ■

Réforme du FMI et des banques multilatérales

(suite de la première page) En ce qui concerne le renforcement de l’architecture financière internationale, les ministres «sont convenus qu’il est essentiel de continuer d’examiner le rôle et le fonctionnement des institutions financières internationales, à la lumière de l’évolution du système financier mondial, y compris l’importance croissante des marchés de capitaux privés».

Réforme du FMI

Les ministres ont appelé à une réforme destinée à permettre au FMI de mieux répondre aux crises, tout en se désengageant des prêts à long terme, qui pourraient être accordés par le secteur privé. Ils ont recommandé de :

- renforcer la surveillance exercée par le FMI afin de prévenir les crises;
- promouvoir des codes et normes universels;
- réformer les facilités du FMI, «en vue d’encourager les pays à obtenir un accès stable aux marchés privés, ainsi que de décourager l’usage prolongé des ressources du FMI et un accès à grande échelle inapproprié à ces ressources»;
- mettre en place le nouveau dispositif de garde-fous concernant l’utilisation des ressources du FMI et renforcer au plus tôt le suivi post-programme;
- continuer d’accroître la participation du secteur privé à la conception des programmes;
- renforcer la gestion et la responsabilisation du FMI.

Les ministres ont demandé aussi au FMI «d’explorer, dans le contexte de l’examen de ses facilités, comment utiliser de manière appropriée toute augmentation de ses revenus dans le cadre existant des Statuts, en vue de cibler l’appui sur les pays les plus pauvres».

Les ministres ont diffusé un rapport sur le renforcement de l’architecture financière internationale, qui sera présenté à Okinawa. Il recommande de relever les taux des facilités non concessionnelles du FMI proportionnellement à la durée d’utilisation de ses ressources; les ministres ont suggéré aussi d’appliquer une prime aux pays dont les emprunts dépassent un certain montant.

Les ministres ont demandé un examen des lignes de crédit préventives du FMI, dont l’objectif est de protéger les pays qui mènent une politique avisée mais sont quand même touchés par les crises financières qui secouent leurs voisins. Selon le rapport du G-7, on pourrait rendre cette facilité plus efficace sans remettre en question les critères d’admissibilité initiaux.

Réforme des banques multilatérales de développement

Les ministres ont demandé une refonte des opérations des banques multilatérales de développement. Selon le rapport, «toutes les activités des banques multilatérales de développement doivent être davantage axées sur la lutte contre la pauvreté». Ces banques doivent «adapter leur organisation et leurs opérations en vue de remplir cette mission de façon plus efficace et plus cohérente» dans un environnement en mutation. Il faut redoubler d’effort dans des domaines aussi essentiels que la publication de données, la participation du public et la responsabilité devant les actionnaires.

Les rapports du G-7 des ministres des finances sont disponibles sur le web à l’adresse suivante : <http://www.g8kyushu-okinawa.go.jp/e/documents/index.html>. ■

M. Aninat : comment intégrer tous les pays à une économie de plus en plus mondialisée

On trouvera ci-après des extraits du discours prononcé par M. Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, lors de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies à New York, le 5 juillet.

Le thème de notre réunion — le rôle des technologies de l'information dans une économie fondée sur le savoir — pose le problème des «connections». Il ne s'agit pas seulement d'observer que des personnes ou des segments de la société sont connectés à l'Internet et, partant, aux techniques de communication de pointe.

Le problème, c'est que certains se trouvent ainsi en prise directe avec l'économie globalisée et les immenses possibilités qu'elle offre en matière d'investissement, de créations d'emplois ou de croissance, et d'autres non.

On ne s'étonnera pas que l'absence de «connections» touche les populations pauvres, qui n'ont pas plus accès au web qu'aux services sociaux et aux infrastructures de base ou aux sources d'emplois et de revenus. Il en résulte pour eux un isolement et une marginalisation toujours plus dommageables, alors que le fossé se creuse déjà entre riches et pauvres au sein de nos nations et entre celles-ci. Que peut faire la famille des Nations Unies, et en particulier le FMI, pour aider tous les pays à s'intégrer à cette économie toujours plus mondialisée?...

Des perspectives économiques mondiales plus sereines

La reprise spectaculaire de l'économie mondiale après les crises financières de 1997-98 doit nous encourager. Après deux années de ralentissement, la croissance mondiale devrait se situer autour de 4½ % cette année — un record depuis 1988 — et se poursuivre à un rythme voisin en 2001. La plupart des marchés émergents qui ont traversé cette crise affichent aujourd'hui une expansion impressionnante due en partie à l'action résolue des autorités, qui n'ont pas relâché leurs efforts d'ajustement et de réforme. D'autres pays en développement, dont bon nombre d'économies en transition, contribuent aussi à ce redressement.

Il ne faut pas pour autant nous endormir sur nos lauriers. Trois questions continuent de se poser. Faisons-nous ce qu'il faut pour rééquilibrer progressivement la croissance mondiale entre les principales zones monétaires : les États-Unis, où l'expansion reste soutenue; le Japon, où un redressement fragile se dessine après la récession; et l'Europe, où la période de morosité a fait place désormais à la reprise? La valeur des principales monnaies, en particulier la parité entre l'euro et le dollar, cadre-t-elle avec les fondamentaux à moyen terme? Enfin, fait-on tout ce qu'il faut aussi pour que les ajustements qui s'imposent sur les marchés financiers se fassent de façon aussi ordonnée que possible?

Photo not available

Plus que jamais, il est urgent d'assurer une transition harmonieuse vers une croissance mondiale mieux équilibrée. Les États-Unis doivent endiguer les pressions excessives de la demande sans relâcher exagérément la politique budgétaire. Pour le Japon et l'Europe, il s'agit de s'attaquer aux rigidités structurelles, y compris par une déréglementation intelligente des secteurs clés. En Amérique latine, l'important est de poursuivre la résorption des déficits budgétaires pour raffermir la confiance des investisseurs et contenir les risques liés à l'ampleur des besoins de financement extérieur. Enfin, l'Asie doit persévérer dans la restructuration de ses secteurs bancaires et industriels, et l'Afrique accélérer ses réformes économiques et institutionnelles pour se doter d'une base économique plus large et instaurer un climat propice à l'initiative privée.

Un environnement économique plus sûr

La situation foncièrement saine de l'économie mondiale nous donne l'occasion — si nécessaire! — de redoubler d'efforts pour étendre aux personnes «déconnectées» les bénéfices de la globalisation. Celle-ci n'est pas un phénomène récent. Ce qui a changé, c'est l'impact énorme des nouvelles technologies de l'information sur l'intégration des marchés, l'efficacité, l'organisation industrielle et la valorisation du capital humain. Ces nouvelles technologies ont donné un coup de fouet à l'efficacité et à la croissance en réduisant les coûts d'information et de transaction. Et réduire ces coûts, c'est abaisser les barrières à l'entrée sur les marchés, intensifier la concurrence et stimuler l'investissement. L'efficacité accrue des marchés et les mutations structurelles qui facilitent la bonne marche des entreprises se traduisent par un choc positif sur l'offre qui pourrait entraîner une montée en flèche de la productivité globale. Les progrès du traitement de l'information, joints à l'innovation et à la libéralisation financières, ont ouvert la voie à un essor spectaculaire des flux financiers intérieurs et internationaux, même si l'on prend en compte les crises récentes. Globalement, les flux de capitaux jouent désormais un rôle plus important que les flux commerciaux dans l'évolu-

Réunion de l'ECOSOC
De gauche à droite :
Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce;
James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale;
Lawrence H. Summers, Secrétaire au Trésor des États-Unis;
Louise Frechette, Secrétaire générale adjointe de l'ONU;
Makarim Wibisono, Ambassadeur d'Indonésie et Président de l'ECOSOC;
Margaret Ann Kelley, Secrétaire de l'ECOSOC;
Ruben Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED;
Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI;
Patrizio M. Civili, Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

tion à court terme des taux de change. Le problème, cependant, c'est que bon nombre de ces flux se révèlent très volatils. Il y a quelques années encore, cette volatilité était liée avant tout aux déséquilibres macroéconomiques et à ceux des balances courantes. Désormais, les

crises naissent de plus en plus au niveau du compte de capital et sont associées à la fragilité des secteurs financiers. Faute de disposer en temps voulu d'informations complètes sur les engagements en devises, et en particulier sur la dette à court terme, il est difficile de détecter les facteurs de fragilité et d'y apporter une réponse appropriée.

Que pouvons-nous faire pour créer un environnement économique mondial plus sûr? Les responsables des pays développés et des pays en développement doivent procéder aux ajustements structurels fondamentaux qui ont été trop souvent ajournés. Quant au FMI, il lui faut recentrer son action sur ses missions premières — stabilité macroéconomique, politiques monétaire, budgétaire et de change, secteur financier — et coopérer davantage avec ses partenaires sur d'autres dossiers du développement, et notamment dans le domaine social. Nous avons engagé l'an passé, en étroite collaboration avec le reste de la communauté internationale, une réflexion sur les moyens de mieux prévenir les crises et de gérer celles qui, inévitablement, éclateront : c'est ce

que l'on a appelé le renforcement de l'architecture financière internationale. Nous nous sommes demandé aussi comment resserrer notre action et la rendre plus efficace, et nous pesons le pour et le contre des nombreuses recommandations faites par divers États membres et groupes de travail...

Nous avons progressé sur plusieurs fronts : la transparence et la responsabilité, l'adoption de normes et codes reconnus au plan international, la consolidation des systèmes financiers nationaux, l'analyse des facteurs de viabilité externe des économies et le débat sur les régimes de change. Premièrement, le FMI a renforcé sa surveillance de l'évolution et de la politique économiques des États membres, en insistant sur *la stabilité des systèmes financiers*. Le projet pilote d'évaluation du secteur financier lancé l'an passé avec la Banque mondiale innove dans ce sens. Il s'agit, en coopérant avec un nombre croissant d'institutions, de recenser les forces et les faiblesses du secteur et d'évaluer l'application des normes en vigueur pour aider les pays membres à identifier et engager les réformes nécessaires.

Deuxièmement, les pays et les marchés ont besoin de repères pour évaluer la santé de leur système financier et de leur économie en général. La communauté internationale s'applique donc à mettre en place des *normes et codes internationaux de bonnes pratiques*. Nous proposons maintenant des normes de diffusion des données et des codes pour la transparence des politiques budgétaires, monétaires et financières. D'autres organismes ont mis au point ou travaillent à l'établissement de normes sur le contrôle et la réglementation bancaires, les valeurs mobilières, l'assurance, les systèmes de règlement...

Troisièmement, le FMI diffuse plus d'informations que jamais pour tenir cet engagement à davantage de



M. Aninat : Les nouvelles technologies de l'information ont un impact énorme sur l'intégration des marchés, l'efficacité, l'organisation industrielle et la valorisation du capital humain.

Le Conseil d'administration du FMI crée un groupe de travail sur le processus de sélection du Directeur général

Dans un communiqué de presse diffusé le 7 juillet, le FMI a annoncé que son Conseil d'administration a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner le processus de sélection du Directeur général. Le texte intégral du communiqué de presse n° 00/40 est disponible sur le site du FMI (www.imf.org).

Ce groupe de travail fera le point sur le processus de désignation des candidats, de sélection et de nomination du Directeur général et formulera des recommandations sur les améliorations qui pourraient être apportées à ce processus. Il compte remettre un rapport au Conseil d'administration à temps pour que le Conseil fasse rapport au Comité monétaire et financier international lors de la réunion de celui-ci en septembre 2000.

Ce groupe de travail coopérera avec son équivalent à la Banque mondiale, dont la mise en place a été annoncée à la même date.

Le groupe de travail est composé des administrateurs ci-après :

- Thomas Bernes (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, St. Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie)
- Agustín Carstens (Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Venezuela)
- Bernd Esdar (Allemagne)
- José Pedro de Moraes, Jr. (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe)
- Aleksei Mozhin (Russie)
- Shakour Shaalan (Bahreïn, Égypte, Iraq, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen)
- Gregory Taylor (Australie, Corée, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Seychelles et Vanuatu)
- Yukio Yoshimura, Président (Japon)

transparence et de responsabilité, qui vaut pour lui comme pour les États membres. Nous sommes convaincus que la diffusion rapide d'informations détaillées peut empêcher l'accumulation de problèmes en forçant les gouvernements à prendre en temps utile des mesures appropriées, et que l'amélioration des normes et des informations bénéficiera aux pays pauvres aussi bien qu'aux plus riches.

Nous sommes là au cœur même du sujet de notre conférence, car les progrès des technologies de l'information ont révolutionné les communications. Il y a une quinzaine d'années encore, le FMI était la principale, sinon la seule, source d'informations sur l'économie de nombreux pays. Notre travail était alors de rassembler des informations et de les rendre comparables d'une période ou d'un pays à l'autre. Aujourd'hui, nous nous efforçons davantage de fixer des normes et codes pour les informations recueillies par nos États membres.

Dans d'autres domaines des réformes, le chemin à parcourir est encore long. C'est vrai, en particulier, pour l'association du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises. Mais certains principes se dessinent. Le Directeur général du FMI, M. Horst Köhler, est favorable à un «engagement constructif» — une coopération entre pays emprunteurs, secteur privé et secteur officiel international — dans les périodes calmes comme durant les crises.

Avec la Banque mondiale, l'ONU et d'autres partenaires, nous continuerons d'accorder une forte priorité à la réduction de la pauvreté. On connaît mieux, désormais, les liens complexes qui l'unissent à la croissance. Certes, nous savions depuis longtemps qu'une bonne politique macroéconomique favorise la croissance et, étayée par des réformes structurelles appropriées, fa-

vorise aussi les plus démunis puisque c'est la croissance qui permet le mieux de faire reculer la pauvreté et de financer durablement les dépenses sociales. Mais on reconnaît plus volontiers, aujourd'hui, que le lien de causalité joue aussi dans l'autre sens. La réduction de la pauvreté et l'équité sociale peuvent appuyer des politiques telles que l'investissement dans l'enseignement primaire et les soins de santé de base, qui permettent aux pauvres de contribuer davantage à la production et, partant, accélèrent la croissance.

Cela ne se fera pas en un jour, bien sûr, mais pourrait se produire dans les délais raisonnables. Dans mon pays, le Chili, la pauvreté a connu un recul spectaculaire il y a une dizaine d'années dans un contexte de forte croissance et de stabilisation des prix, qui a entraîné une hausse des salaires réels et une expansion rapide de l'emploi. Les dépenses sociales ont été relevées et ciblées avec soin, tandis que les secteurs inefficaces et protégés ont été ouverts à la concurrence et à la mobilité.

Que peut-on espérer à l'échelle mondiale? Lors du sommet organisé par l'ONU à Copenhague en 1995, nos pays se sont engagés à diminuer de moitié la proportion de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté d'ici 2015. L'objectif est ambitieux, et des progrès importants ont déjà été accomplis. Mais si des régions comme l'Asie de l'Est ou l'Océanie atteindront sans doute le but fixé, d'autres — notamment l'Afrique et une grande partie de l'Amérique latine et des Caraïbes — sont à la traîne. Notre meilleure chance réside dans la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par la communauté internationale en septembre dernier. Elle innove en inscrivant les mesures programmées dans cette stratégie globale arrêtée par les pays eux-mêmes avec la participation d'un large éventail des parties pre-

La Banque nationale d'Ukraine publie le rapport de PricewaterhouseCoopers

Dans une note d'information datée du 10 juillet, le FMI a annoncé que la Banque nationale d'Ukraine avait diffusé le deuxième des trois rapports d'un examen spécial de sa gestion des réserves de change effectué par PricewaterhouseCoopers (PwC).

Ce rapport porte sur la période du 30 novembre 1996 au 31 juillet 1997; le premier portait sur la période du 1^{er} août 1997 au 31 janvier 1998 et le troisième portera sur la période du 1^{er} février 1998 au 30 septembre 1998. La Banque nationale d'Ukraine a fait effectuer cet examen à la demande des services du FMI après plusieurs rapports selon lesquels la Banque nationale d'Ukraine avait opéré un certain nombre de transactions qui avaient donné l'impression que les réserves de change du pays étaient plus élevées qu'elles ne l'étaient réellement. Le FMI a affiché le rapport de PwC sur son site web (www.imf.org), où il demeurera pendant un mois, comme il l'a fait pour le premier rapport (voir note d'information n° 00/26, 4 mai). À la demande de PwC, le rapport est disponible en lecture seule.

Le deuxième rapport de PwC ne fait état d'aucune transaction ayant affecté les réserves autres que les transac-

tions détaillées dans le premier rapport et est conforme avec le jugement des services du FMI quant à l'utilisation des réserves de change qui est décrite dans les notes d'information n° 00/15, 14 mars, et n° 00/26, 4 mai.

Le FMI prend très au sérieux toute communication d'informations inexactes provenant d'une surestimation du niveau des réserves. Au cours des prochaines semaines, le Conseil d'administration du FMI décidera si l'Ukraine, en communiquant des données inexactes sur ses réserves au cours des périodes couvertes par les deux premiers rapports de PwC, a violé l'obligation de fournir des informations exactes au FMI au titre des Statuts de l'institution ou a obtenu des décaissements au titre d'un accord avec le FMI qu'elle n'aurait pas reçus dans d'autres conditions. Lorsqu'il aura été déterminé définitivement s'il y a eu ou non communication d'informations inexactes, le Conseil d'administration décidera quelles mesures correctrices pourraient être appropriées.

Le troisième rapport de l'examen spécial de PwC, qui ne devrait normalement pas soulever d'autres questions, sera achevé en août 2000 et sera publié aussi.

Le texte intégral de toutes les notes d'information mentionnées dans le présent article, y compris la note d'information n° 00/53, est disponible sur le site du FMI (www.imf.org).

nantes, en particulier de la société civile et des bailleurs de fonds. L'accent est mis sur la prise en main des programmes par les intéressés, la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilité.

Il s'agit là d'un *effort concerté*, dans lequel les pays concernés ont l'initiative et où chaque partenaire joue un rôle crucial mais spécifique. La Banque mondiale, avec les banques régionales de développement et les agences de l'ONU, mène les discussions avec les autorités sur les mesures à prendre pour faire reculer la pauvreté, y compris les dispositifs de protection sociale destinés à protéger les plus démunis et les plus vulnérables. Quant au FMI, il appuie les politiques économiques de nature à créer un climat propice à une croissance durable et profitable à tous.

Allègement renforcé de la dette

Cette nouvelle stratégie présente un autre volet important : l'initiative renforcée de désendettement des pays les plus pauvres, qui vise à assurer un allègement plus rapide, plus étendu et plus profond de la dette. Les pourparlers en cours avec 36 pays principalement africains (contre 29 initialement) devraient permettre de réduire de près des deux tiers leur dette extérieure.

Pourrait-on aller plus vite? Le FMI et la Banque mondiale insistent-ils sur des conditions rigides et déraisonnables? Il faut bien voir que, dans certains

cas, nous sommes freinés par des conflits armés, des troubles civils, des problèmes de gouvernance ou de graves dérapages des programmes économiques, sociaux et structurels. Cette initiative peut contribuer au recul de la pauvreté et à l'accélération de la croissance si les conditions sont réunies pour que les ressources supplémentaires soient utilisées efficacement à l'appui du développement.

Le FMI et la Banque mondiale se sont engagés à faire tout leur possible pour accélérer ce processus. Nous venons de créer un comité conjoint pour veiller à la mise en oeuvre rapide de ces programmes. Mais cet allègement plus généreux de la dette est aussi plus lourd à financer : environ 14 milliards de dollars, en valeur actuelle nette, pour les créanciers multilatéraux en 1999. Il reste encore un déficit de financement d'environ 5,5 milliards de dollars. Il est donc essentiel que les pays développés tiennent leurs engagements.

Ne laissons pas passer cette chance formidable que nous offrent le calme et la stabilité économiques actuels! Profitons-en pour engager résolument les réformes les plus ardues, mais aussi les plus nécessaires à l'ère de la mondialisation. Notre objectif, c'est de relever les niveaux de vie, d'éradiquer la pauvreté et de permettre à tous de profiter de la prospérité mondiale. Nous ne l'atteindrons que si tous les pays sont réellement connectés à l'économie globale. ■

En anglais sur le site www.imf.org

Press Releases

- 00/38: IMF Approves Third Annual Poverty Reduction and Growth Facility for Albania, June 30
- 00/39: IMF Approves Stand-By Credit for Panama, June 30
- 00/40: IMF Executive Board Establishes a Working Group to Review the Process for Selection of the Managing Director, July 7 (voir page 228)
- 00/41: IMF and World Bank Support Debt Relief for Honduras, July 10
- 00/42: Burkina Faso Qualifies for HIPC Debt Relief Totalling \$700 Million, July 11

News Briefs

- 00/50: IMF Completes Estonia Review, June 30
- 00/51: IMF Completes Latvia Review, June 30
- 00/52: IMF Completes Second Turkey Review and Approves \$295 Million Credit, July 6 (voir page 234)
- 00/53: Release of PricewaterhouseCoopers Report on the National Bank of Ukraine, July 10 (voir page 229)
- 00/54: IMF Completes First Review of Burkina Faso Under PRGF-Supported Program and Approves \$7.4 Million Disbursement, July 11
- 00/55: IMF's Aninat Welcomes Mexico's Financial Strengthening Program 2000–2001, July 11

Public Information Notices (PINs)

- 00/46: Singapore, June 30

- 00/47: India, June 30
- 00/48: Latvia, July 11
- 00/49: Estonia, July 11

Speeches

An address by Eduardo Aninat at the High-Level Meeting of the UN Economic and Social Council in New York on July 5 (voir page 227)

Letters of Intent and Memorandums of Economic and Financial Policies (date d'affichage)

- Madagascar, July 7
- Latvia, July 7
- Turkey, July 10

Concluding Remarks for Article IV Consultations (date d'affichage)

- Germany, July 6

Report on the Observance of Standards

- Canada, July 6

Autres documents

- IMF Financial Activities—Update, July 7
- IMF Staff Statement at the Donors' Meeting on East Timor, July 5
- IMF Financial Activities—Update, June 30
- Schedule of Public Engagements of IMF Management, June 30

La stratégie de transition doit prendre en compte l'existence de contraintes politiques

Le processus de transition du socialisme vers le capitalisme, ainsi que la transformation globale des institutions économiques des pays concernés, est certainement l'un des événements économiques les plus marquants du XX^e siècle. Comme l'a noté Gérard Roland, de l'Université libre de Bruxelles, lors d'un séminaire de l'Institut du FMI, les économistes se souviendront probablement du XX^e siècle comme de celui de la lutte entre les systèmes économiques socialiste et capitaliste.

Les vastes changements institutionnels que la transition exige sont parmi les plus complexes processus économiques et sociaux que l'on puisse imaginer, mais, comme l'effondrement du système de planification centrale dans nombre de pays a été brusque et inattendu, les autorités de ces pays n'ont pu se tourner vers aucune théorie ni aucun modèle testé empiriquement pour faire face aux problèmes de la transition. Dès lors et étant donné aussi l'importance de l'enjeu pour des centaines de millions de personnes, les économistes ne peuvent prétendre connaître les bonnes réponses. Les conseils aux pays en transition, a reconnu M. Roland, constituent une expérience particulièrement peu glorieuse. Il importe de collationner et de systématiser les travaux de recherche sur la transition pour en faire profiter les autorités des pays en transition, ainsi que l'étude de l'économie en général.

La première partie du séminaire portait sur l'économie politique des réformes, la seconde sur le rôle des contraintes budgétaires douces (voir encadré, p. 232–33).

Contraintes politiques

La transition est un processus qui touche l'ensemble de l'économie et qui produit des gagnants et des perdants. Si le bien-être total est accru, les contraintes politiques sont d'une importance cruciale. Ces contraintes jouent un rôle important dans le processus de transition dans nombre de pays, influant sur la conception et l'exécution de la politique économique, ainsi que sur ses résultats. Par exemple, les stratégies de privatisation ont varié fortement d'un pays à l'autre, en fonction de la situation politique. Dans la République tchèque, la privatisation a été opérée rapidement afin de céder les actifs à des «personnes de l'extérieur» aussi vite que possible, à charge pour les nouveaux propriétaires de procéder à la restructuration nécessaire. En Russie, les actifs et la propriété des entreprises publiques privatisées ont été simplement redistribués parmi les «initiés», qui étaient trop puissants pour être écartés.

Quelle est l'importance des contraintes politiques? Certains analystes ont suggéré que les gains d'efficacité tirés d'un programme de réforme pourraient être uti-

lisés pour compenser les perdants. Si chacun est convaincu qu'une réforme vigoureuse aura des résultats positifs, personne ne cherchera à la faire dérailler ou à la retarder. Dans ce cas, les contraintes politiques ne devraient pas affecter la vitesse ni l'échelonnement des réformes, mais bien seulement le niveau de la compensation. La principale faille de cette théorie est que l'incertitude entourant les résultats — individuels ou globaux — peut entraîner une forte résistance des perdants potentiels qui pourrait bloquer ou faire échouer le processus de réforme. Dans la pratique, les contraintes politiques semblent avoir joué un rôle majeur dans le processus de transition. En Russie, par exemple, la Douma bloque les plans de stabilisation et les principaux éléments de la réforme demeurent dans une impasse. Dans tous les pays en transition, les contraintes politiques ont bloqué certaines phases du processus de restructuration, par exemple les compressions d'effectifs dans les entreprises publiques et la fermeture d'entreprises publiques inefficaces.



Gérard Roland devant les participants au séminaire de l'Institut du FMI.

Le FMI ouvre un site de référence sur la qualité des données

Ces dernières années, le FMI a redoublé d'effort pour aider les pays à améliorer la qualité de leurs données. La création d'un site de référence sur la qualité des données au tableau d'affichage des normes de diffusion des données du FMI (<http://dsbb.imf.org>) complète des travaux antérieurs du Département des statistiques concernant les méthodes statistiques, ses activités d'assistance technique et de formation, ainsi que la Norme spéciale et le Système général de diffusion des données du FMI.

Le principal objectif de ce site de référence est d'arriver à une concordance de vues sur la qualité des données. Sur la base des contributions de statisticiens, le site présente des définitions de la qualité des données, décrit les compromis entre ses divers éléments et donne des exemples d'évaluation. Il offre un accès direct à des documents d'experts en statistiques et comprend une bibliographie de base sur des questions relatives à la qualité des données. De nouveaux articles et informations sont affichés régulièrement et les utilisateurs sont alertés des nouveautés. Les utilisateurs sont encouragés à envoyer leurs commentaires sur le site par courrier électronique.

Contraintes politiques *ex ante* et *ex post*

La résistance à la réforme peut bloquer le processus décisionnel avant l'exécution d'une réforme (contrainte politique *ex ante*) ou se faire sentir après que les décisions ont été prises et les résultats observés, poussant à opérer une volte-face (contrainte politique *ex post*). Chaque type de contrainte appelle une

approche différente. Pour les contraintes *ex ante*, il faut trouver des compromis sur les projets de réforme, établir une compensation crédible pour les perdants, ou encore remettre à plus tard les décisions sur des programmes radicaux. Pour les contraintes *ex post*, il faut rendre le processus de réforme irréversible.

Il existe «un biais inhérent en faveur du statu quo» dans le cas des contraintes *ex ante* et *ex post*, a noté M. Roland. Selon le niveau d'incertitude qui entoure la proposition de réforme ou ses résultats, ce biais peut effectivement bloquer la réforme. Pour porter ses fruits, une réforme doit donc satisfaire à la fois aux contraintes *ex ante* et *ex post*.

Big bang ou gradualisme?

Étant donné ce biais en faveur du statu quo, les autorités noteront probablement une résistance à la réforme, soit de certains segments de la population (les perdants potentiels), soit de son ensemble, si l'incertitude est

générale. Une approche gradualiste — où les réformes sont proposées l'une après l'autre — peut simplement conduire à ce que M. Roland appelle un «biais intérimaire en faveur du statu quo». Les perdants peuvent alors bloquer le processus de réforme.

Dans un cas pareil, l'approche dite du «big bang» — où les réformes sont proposées en même temps — a plus de chances de réussir. Le choix est limité : soit maintenir le statu quo (c'est-à-dire ajourner la réforme), soit opérer les réformes. Face à une incertitude ponctuelle, le coût d'une volte-face dans l'approche du big bang peut être dissuasif, ce qui rend cette stratégie préférable au gradualisme.

Cependant, le gradualisme offre une option qui n'existe pas dans l'approche du big bang, surtout face à une incertitude générale : il encourage l'expérimentation — pendant une période donnée, on peut tirer des enseignements partiels quant à la viabilité de la réforme. Il offre aussi la possibilité d'une volte-face rapide si la réforme ne s'annonce pas très bien, ce qui peut rendre les réformes plus faciles à engager.

Il y a donc du pour et du contre dans les deux approches. En général, c'est le faible coût d'une volte-face éventuelle qui rend le gradualisme plus attrayant ou acceptable initialement que le statu quo. Cependant, le coût élevé d'une volte-face dans l'approche du big bang peut rendre cette approche plus avantageuse du point de vue des contraintes politiques *ex ante*, car elle réduit la réversibilité des réformes opérées. Les autorités utiliseront donc autant que possible l'approche du big bang pour rendre les réformes irréversibles.

Les causes des contraintes budgétaires douces doivent être mieux comprises

Depuis que János Kornai a utilisé pour la première fois ce terme il y a vingt ans, les contraintes budgétaires douces sont entrées dans le jargon économique courant. Comme M. Roland l'a noté, elles sont fréquemment identifiées au risque d'abus, confondues avec une absence de contraintes budgétaires ou considérées comme des synonymes de subventions. Cependant, elles ne sont ni une assurance ni une garantie (les types d'activités les plus souvent associées au risque d'abus). Ce sont des contraintes budgétaires *ex ante* — certainement pas *ex post* — qui prennent peut-être en fin de compte la forme de subventions, mais qui ne sont pas programmées en tant que tel.

Les pays annoncent peut-être à l'avance qu'ils ne renfloueront pas les entreprises ou projets en difficulté, mais face à de graves problèmes ils oublient souvent leur résolution. Ces revirements *ex post* sont le fondement des contraintes budgétaires douces, que M. Roland définit comme un «problème d'engagement dynamique» provoqué par un contexte institutionnel spécifique. Il se peut que les contraintes budgétaires douces persistent même lorsqu'elles ne sont pas les bienvenues et les mesures, telles que la privatisation, qui devraient durcir ces contraintes, n'ont pas toujours cet effet. Les caractéristiques des pays socialistes et en transition tendent à adoucir les contraintes budgétaires, alors que celles des économies de marché, notamment la concurrence, tendent à les durcir. Mais

comme le sauvetage de Chrysler et le règlement de la crise des caisses d'épargne aux États-Unis l'ont démontré, les contraintes budgétaires douces existent dans les deux systèmes.

Contraintes budgétaires douces dans les pays socialistes

Comparer les contraintes budgétaires dures et douces dans les économies de marché et les pays socialistes, c'est chercher à savoir comment les projets et entreprises aux médiocres performances sont traités et à déterminer si les mécanismes institutionnels encouragent ou découragent les projets de qualité, l'effort et l'innovation. Face à un projet ou à une entreprise dont les performances sont médiocres, une organisation ou un État a deux options : refinancer ou liquider. Le processus décisionnel dans les pays socialistes et les économies de marché se distingue par l'importance accordée au bien-être social (par exemple, la préservation de l'emploi). Les avantages sociaux font souvent pencher la balance en faveur du refinancement, ce qui conduit les économies socialistes à une décision optimale *ex post* qui serait considérée totalement inefficace dans une perspective *ex ante*.

Les ressources étant limitées, il est impossible de renflouer toutes les entreprises. On en arrive au transfert des entreprises performantes vers les entreprises moins rentables. Cette pénalisation des bonnes performances explique en partie le manque d'innovation dans les pays socialistes. Selon des travaux antérieurs, les contraintes budgétaires douces ont



M. Roland : Selon le niveau d'incertitude qui entoure la proposition de réforme ou ses résultats, le biais en faveur du statu quo peut effectivement bloquer la réforme.

Cependant, l'irréversibilité peut parfois être plus nuisible que bénéfique. Si le coût d'une volte-face est élevé, il se peut que les autorités se retrouvent bloquées dans une situation inefficace d'un point de vue économique, alors que si le coût était plus faible, elles pourraient annuler une réforme qui n'a pas donné de bons résultats et essayer autre chose.

Échelonnement et complémentarités

Les complémentarités entre les réformes sont particulièrement importantes pour l'échelonnement de celles-ci dans l'approche gradualiste, a noté M. Roland. Par exemple, une première réforme pourrait être le développement d'un secteur privé de petite taille, tandis qu'une réforme complémentaire consisterait à réformer le secteur public. Combinées, ces deux réformes conduiront à de nouvelles entrées sur le marché, intensifieront la concurrence, et accroîtront l'offre de la production et l'efficacité de l'allocation des ressources. Cependant, le développement d'un secteur privé de petite taille sans réforme du secteur public pourrait entraîner un détournement inefficace des inputs du secteur public si le secteur privé peut pousser à la hausse les prix des inputs et que les entreprises publiques n'y sont pas autorisées. Ce détournement risque alors de conduire à un effondrement des chaînes de production dans le secteur public et de créer une situation qui serait pire en termes de bien-être social que le statu quo.

Donc, a indiqué M. Roland, un échelonnement correct des réformes peut exploiter leurs complé-

mentarités pour leur donner de l'élan et dégager un consensus en faveur de leur poursuite. Si l'expérimentation dans le cadre d'une approche gradualiste peut rendre les réformes proposées plus acceptables, les réformes partielles ne sont pas viables à long terme sans complémentarités, ce qui force les politiciens soit à poursuivre les réformes, soit à revenir en arrière.

Conclusion

Dans une stratégie de transition, il est important de tenir compte de l'incertitude avant de lancer un programme de réforme, car, comme les faits l'ont démontré, les gains d'efficacité tirés de la réforme ne sont pas acquis à moyen terme. Il faut toujours être prudent, avertit M. Roland, si on formule des recommandations à partir de modèles théoriques. Il est particulièrement préjudiciable, en effet, pour la réputation de la profession d'économiste en général — et plus encore pour la population des pays concernés — que certains économistes présentent des projets de réforme qui promettent à coup sûr des gains d'efficacité et que l'opposé se produise. Le fait de souligner unilatéralement l'irréversibilité créée par les réformes risque d'être trompeur et aussi de nuire au bien-être social lorsque l'incertitude est grande, ce qui est presque toujours le cas dans un processus de transition. La théorie de la réforme dans une situation d'incertitude insiste par conséquent sur l'importance de l'expérimentation et d'une approche pragmatique. ■

poussé ces pays à sous-estimer les enseignements pratiques (peu de temps étant consacré à l'examen des résultats) et à surestimer le concept de «prédétermination», ce qui tend à décourager les prises de risques, découvertes accidentelles et expérimentations qui alimentent l'innovation.

Certains travaux démontrent aussi que les pénuries tendent à limiter les contraintes budgétaires douces en réduisant les avantages perçus du refinancement d'activités peu rentables. Plus curieusement, la libération des prix accroît les contraintes budgétaires douces, du moins à court terme, parce que les entreprises publiques entrent en concurrence avec les consommateurs pour obtenir des ressources rares — poussant les prix à la hausse et évinçant les consommateurs — tout en devenant de moins en moins rentables.

Le renforcement de l'autonomie des entreprises dans une économie socialiste pourrait aussi exacerber le risque d'abus. Dans les entreprises où il y a peu d'espoir d'accroître les bénéfices, une surveillance réduite de l'État encourage simplement un relâchement des efforts et une augmentation des contraintes budgétaires douces.

Propriété privée et banque

Le seul souci du secteur privé, c'est le rendement de l'investissement. Lorsque le bien-être social cesse d'être une priorité, les contraintes budgétaires deviennent plus dures.

L'intensification de la concurrence et la suppression des monopoles ont stimulé le durcissement des contraintes bud-

gétaires. À cet égard, M. Roland désapprouve les stratégies qui, au début de la transition, ont privilégié les programmes de privatisation tout en négligeant la concurrence.

L'intensification de la concurrence aide à durcir les contraintes budgétaires en réduisant le rendement de l'investissement (ce qui pousse à prêter plus d'attention aux résultats) et en améliorant la qualité des projets (moins de projets de qualité médiocre sont présentés et peu de projets non rentables sont renfloués). L'arrivée de nouvelles entreprises sur les marchés, l'intensification de la concurrence et une surcapacité plus élevée contribuent tous à durcir les contraintes budgétaires.

Pour durcir les contraintes budgétaires, il est essentiel aussi de décentraliser le système bancaire. M. Roland a fait ressortir le contraste frappant entre la Corée et la province chinoise de Taïwan pendant la crise asiatique. Avec son système financier centralisé et ses contraintes budgétaires douces, la Corée s'est comportée nettement moins bien que la province chinoise de Taïwan, où le système financier décentralisé et les contraintes budgétaires dures ont semblé servir de protection contre le pire de la crise. Des systèmes financiers décentralisés semblent aussi mieux en mesure de mobiliser des ressources à l'appui de secteurs innovatifs.

Les contraintes budgétaires douces représentent un problème d'incitation spécifique dans les pays socialistes et en transition. Il faudrait encore d'autres analyses empiriques pour mieux comprendre comment les facteurs institutionnels influent sur la souplesse ou la dureté de ces contraintes.



Le FMI décaisse 295 millions de dollars à l'appui du programme de la Turquie

Le Conseil d'administration du FMI a annoncé dans la note d'information n° 00/52 diffusée le 6 juillet qu'il avait achevé la deuxième revue de l'accord de confirmation en faveur de la Turquie. Le texte intégral de cette note est disponible sur le site www.imf.org.

La revue a été achevée compte tenu de l'observation des critères de réalisation à fin mars, entre autres, et du jugement du FMI selon lequel le programme reste bien engagé. En conséquence, la Turquie pourra tirer l'équivalent de 221,7 millions de DTS (environ 295 millions de dollars E.U.) auprès du FMI (voir p. 236).

L'accord de confirmation triennal a été approuvé le 22 décembre 1999 pour un montant total équivalant à 2,9 milliards de DTS (environ 3,9 milliards de dollars E.U.). Jusqu'à présent, la Turquie a tiré l'équivalent de 443,4 millions de DTS (environ 590 millions de dollars E.U.) au titre de cet accord.

Commentant les délibérations du Conseil d'administration, Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI, a déclaré que «le Conseil d'administration du FMI a félicité les autorités turques pour leur exécution résolue du programme de désinflation et d'ajustement budgétaire lancé fin 1999, qui a entraîné un recul rapide de l'inflation et une reprise de la croissance.

«Les solides résultats budgétaires au premier semestre de 2000 ont confirmé l'amélioration de la situation macroéconomique. Bien que les recettes aient été supérieures aux prévisions et que les taux d'intérêt aient reculé plus vite que prévu, la politique de la dépense publique n'a pas été assouplie. L'engagement pris par

les autorités de maintenir les dépenses primaires nominales en conformité avec le programme pour le reste de l'année permettra probablement de dégager un excédent primaire plus élevé que l'objectif initial du programme pour 2000.

«Quoique encore élevée, l'inflation est tombée à son plus bas niveau depuis 1986. De plus, en partie sous l'effet du renchérissement du pétrole et du restockage accéléré de matières premières et de biens intermédiaires, les importations se sont nettement redressées pendant les quatre premiers mois de 2000. Pour assurer la réalisation de l'objectif d'inflation à la fin de l'année et réduire au minimum les risques pesant sur les comptes extérieurs, les autorités se sont engagées fort justement à renforcer le cadre macroéconomique en appliquant une politique budgétaire ferme, en particulier dans le domaine des dépenses primaires. Elles sont prêtes aussi à adopter de nouvelles mesures budgétaires si l'évolution macroéconomique le justifie. En continuant d'exécuter strictement le programme, les autorités réduiront au minimum les risques latents d'inflation et de dégradation du solde extérieur.

«L'application rigoureuse du cadre de politique monétaire et de politique de change mis en place début 2000 continuera de contribuer largement au repli de l'inflation. En particulier, la non-stérilisation a renforcé la crédibilité du programme. Cependant, pour maintenir cette crédibilité et faire reculer davantage les taux d'intérêt à long terme, il serait bon de décider au plus tôt quel cadre monétaire remplacera à moyen terme le dispositif actuel, comme prévu dans le programme.

«Les progrès se sont poursuivis dans le domaine des réformes structurelles, quoique avec certains retards. La récente approbation de la loi sur les coopératives agricoles d'État et la majoration des prix du blé conformé-



Istanbul : la Mosquée bleue

Principaux taux du FMI

Semaine commençante le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
10 juillet	4,49	4,49	5,20
17 juillet	4,55	4,55	5,27

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS : au 1^{er} mai 1999, les pondérations étaient comme suit : dollar E.U., 41,3 %; euro (Allemagne), 19 %; euro (France), 10,3 %; yen, 17 %; et livre sterling, 12,4 %. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS (115,9 %) et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler le (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : www.imf.org/external/np/tre/sdr/sdr.htm.

Source : FMI, Département de la trésorerie

Utilisation des ressources du FMI

(Millions de DTS)

	Jun 2000	Janvier-juin 2000	Janvier-juin 1999
Compte des ressources générales	420,55	1.967,09	6.105,39
Accords de confirmation	86,76	1.320,99	4.309,07
Accords élargis de crédit	0,00	0,00	3.636,09
FRS	333,80	646,10	1.129,70
FFCI	0,00	0,00	666,62
FRPC ¹	40,70	148,47	413,20
Total	461,25	2.115,56	6.518,59

FRS = facilité de réserve supplémentaire

FFCI = facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus

FRPC = facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

¹Ex-FASR — facilité d'ajustement structurel renforcée.

Source : FMI, Département de la trésorerie

ment aux engagements pris dans le programme sont des mesures fondamentales pour la réforme de la politique agricole. Le programme de privatisation reste bien engagé et, avec un certain retard, la privatisation de la société de télécommunication a été lancée. Il est nécessaire d'accélérer ce processus. Les progrès accomplis en vue de mettre en service l'organe de contrôle et de réglementation bancaires avant fin août, date limite fixée dans le programme, sont les bienvenus. Les autorités sont en-

couragées à restructurer rapidement et, à terme, à privatiser les banques prises en charge par le Fonds de garantie des dépôts d'épargne. En outre, le volet structurel du programme a été renforcé par les engagements pris par les autorités dans le cadre du prêt pour la réforme économique que la Banque mondiale a approuvé récemment.

«Les autorités ont achevé un rapport sur l'observation des normes et des codes, et le Conseil d'administration note avec satisfaction qu'elles entendent le publier.» ■

Accords du FMI au 30 juin

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Total approuvé	Solde non tiré
(Millions de DTS)				
Accords de confirmation			42.920,43	16.914,99
Argentine	10 mars 2000	9 mars 2003	5.398,61	5.398,61
Bosnie-Herzégovine	29 mai 1998	31 mars 2001	94,42	30,15
Brésil ¹	2 déc. 1998	1 ^{er} déc. 2001	10.419,84	2.550,69
Corée ¹	4 déc. 1997	3 déc. 2000	15.500,00	1.087,50
Équateur	19 avr. 2000	18 avr. 2001	226,73	141,73
Estonie	1 ^{er} mars 2000	31 août 2001	29,34	29,34
Lettonie	10 déc. 1999	9 avr. 2001	33,00	33,00
Lituanie	8 mars 2000	7 juin 2001	61,80	61,80
Mexique	7 juil. 1999	30 nov. 2000	3.103,00	1.163,50
Panama	30 juin 2000	29 mars 2002	64,00	64,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	29 mars 2000	28 mai 2001	85,54	75,54
Philippines	1 ^{er} avril 1998	31 juillet 2000	1.020,79	475,13
Roumanie	5 août 1999	28 février 2001	400,00	260,25
Russie	28 juil. 1999	27 déc. 2000	3.300,00	2.828,57
Turquie	22 déc. 1999	21 déc. 2002	2.892,00	2.448,56
Uruguay	31 mai 2000	31 mars 2002	150,00	150,00
Zimbabwe	2 août 1999	1 ^{er} oct. 2000	141,36	116,62
Accords élargis de crédit			9.543,37	7.696,26
Bulgarie	25 sept. 1998	24 sept. 2001	627,62	209,22
Colombie	20 déc. 1999	19 déc. 2002	1.957,00	1.957,00
Indonésie	4 févr. 2000	31 déc. 2002	3.638,00	3.096,50
Jordanie	15 avr. 1999	14 avr. 2002	127,88	106,56
Kazakhstan	13 déc. 1999	12 déc. 2002	329,10	329,10
Pakistan	20 oct. 1997	19 oct. 2000	454,92	341,18
Pérou	24 juin 1999	31 mai 2002	383,00	383,00
Ukraine	4 sept. 1998	3 sept. 2001	1.919,95	1.207,80
Yémen	29 oct. 1997	1 ^{er} mars 2001	105,90	65,90
Accords FRPC			3.516,41	1.976,28
Albanie	13 mai 1998	12 mai 2001	45,04	11,76
Bénin	28 août 1996	26 août 2000	27,18	10,87
Bolivie	18 sept. 1998	17 sept. 2001	100,96	56,10
Burkina Faso	10 sept. 1999	9 sept. 2002	39,12	33,53
Cambodge	22 oct. 1999	21 oct. 2002	58,50	50,14
Cameroun	20 août 1997	19 août 2000	162,12	18,02
Côte d'Ivoire	17 mars 1998	16 mars 2001	285,84	161,98
Djibouti	18 oct. 1999	17 oct. 2002	19,08	16,36
Gambie	29 juin 1998	28 juin 2001	20,61	13,74
Ghana	3 mai 1999	2 mai 2002	155,00	110,70
Guinée	13 janv. 1997	20 déc. 2000	70,80	15,73
Guyana	15 juil. 1998	14 juil. 2001	53,76	35,84
Honduras	26 mars 1999	25 mars 2002	156,75	80,75
Madagascar	27 nov. 1996	27 juil. 2000	81,36	40,68
Mali	6 août 1999	5 août 2002	46,65	39,90
Mauritanie	21 juil. 1999	20 juil. 2002	42,49	30,35
Mongolie	30 juil. 1997	29 juil. 2000	33,39	15,95
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2002	87,20	42,00
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2001	148,96	53,82
Ouganda	10 nov. 1997	9 nov. 2000	100,43	17,85
Pakistan	20 oct. 1997	19 oct. 2000	682,38	417,01
République Centrafricaine	20 juil. 1998	19 juil. 2001	49,44	32,96
République kirghize	26 juin 1998	25 juin 2001	73,38	38,23
Rwanda	24 juin 1998	23 juin 2001	71,40	38,08
São Tomé-et-Príncipe	28 avr. 2000	28 avr. 2003	6,66	5,71
Sénégal	20 avr. 1998	19 avr. 2001	107,01	42,80
Tadjikistan	24 juin 1998	23 juin 2001	100,30	40,02
Tanzanie	31 mars 2000	30 mars 2003	135,00	115,00
Tchad	7 janv. 2000	7 janv. 2003	36,40	31,20
Yémen	29 oct. 1997	28 oct. 2000	264,75	114,75
Zambie	25 mars 1999	24 mars 2002	254,45	244,45
Total			55.980,21	26.587,53

¹Y compris les montants au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

FRPC = facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

Source : FMI, Département de la trésorerie

Les accords au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) visent à corriger les difficultés de balance des paiements dues à des problèmes structurels.

Le programme de désinflation de la Turquie entraîne une chute des taux d'intérêt et une hausse des actions

Fin 1999, la Turquie a engagé un programme de désinflation appuyé par un accord de confirmation de 3,9 milliards de dollars conclu avec le FMI. L'article qui suit s'inspire, en le mettant à jour, de l'encadré paru dans les Perspectives de l'économie mondiale de mai 2000.

Depuis vingt ans, l'économie turque a été régulièrement en proie à une instabilité macroéconomique caractérisée par une inflation chronique, d'amples fluctuations de la productivité, des taux d'intérêt très instables et des déséquilibres budgétaires tenaces. Dans les années 90, cinq programmes de désinflation n'ont pas permis d'abaisser le taux d'inflation, qui s'est chiffré en moyenne à 80 %. De ce fait, la Turquie a constitué une exception flagrante aux tendances désinflationnistes enregistrées à travers le monde depuis les années 70.

La forte inflation chronique observée en Turquie tient aux profondes faiblesses structurelles des finances publiques. Le budget se solde par de lourds déficits primaires dus notamment à des politiques opaques de soutien indirect de l'agriculture, à d'autres activités non transparentes relevant ou non des finances publiques et menées par l'intermédiaire de fonds budgétaires et non budgétaires et d'entreprises d'État, ainsi qu'à des bonifications d'intérêts pratiquées par les banques publiques. Ces déficits persistant depuis les années 70 ont été constamment monétisés pour alléger les contraintes budgétaires. Pourtant, à mesure que les plus-values fiscales de l'inflation s'amenuisaient, le même niveau de création monétaire a dégagé de moindres profits (seigneuriage) et accéléré la hausse des prix. L'inflation a en outre été entretenue par un fort attentisme, qui a fait échec aux programmes de désinflation des années 90. Ainsi, en 1994-95 et en 1998, le solde du budget primaire s'est nettement redressé et l'inflation a reculé, mais les taux d'intérêt nominaux n'ont pas suivi comme prévu. Ces résultats s'expliquent notamment par l'inquiétude persistante des marchés de capitaux quant à la viabilité de la situation, suite aux crises survenues en Asie et sur de nombreux autres marchés émergents en 1997-98. Il en a résulté un vif essor des taux d'intérêt réels, déjà fort élevés, qui ont ainsi ébranlé la détermination des autorités à poursuivre la désinflation.

Conception du programme

Le nouveau programme de désinflation appuyé par l'accord de confirmation approuvé le 22 décembre 1999 (voir *Bulletin du FMI*, 17 janvier, page 14) aborde sans détour la question de la crédibilité de l'effort de désinflation. En conséquence, le programme repose sur trois piliers : un vaste rééquilibrage budgétaire dont les mesures seront concentrées

en début de période, une politique de change rigoureuse — étayée par la ferme volonté de suivre une règle monétaire interdisant la stérilisation et par une politique des revenus — et de nombreuses réformes structurelles exécutées d'emblée. Ces mesures devaient à la fois stabiliser la situation budgétaire et ralentir la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC), qui tomberait de 65 % à la fin de 1999 à 25 % d'ici à la fin de l'an 2000, puis au-dessous de 10 % d'ici à la fin de 2002.

Les finances publiques doivent être assainies d'emblée, car la faiblesse budgétaire est à l'origine de l'inflation. Au cours de la première année du programme, il est convenu de modifier le solde budgétaire primaire en vue de parvenir à la viabilité à long terme. En particulier, le solde primaire du secteur public devrait passer d'un déficit de 2,7 % du PNB en 1999 à un excédent de 2,2 % en l'an 2000. La réalisation de ces objectifs budgétaires sera facilitée par le train de mesures fiscales que le Parlement a adoptées fin novembre 1999 (notamment par d'importants ajustements des impôts directs et indirects) et d'autres mesures d'accroissement des recettes et de réduction des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2000 avant son adoption fin 1999.

Le point d'ancrage nominal, qui était absent des programmes précédents, résultera d'un engagement prospectif à l'égard du taux de change. Le choix du taux de change comme point d'ancrage nominal tient à la visibilité élevée de ce dernier et au vigoureux effet qu'il exerce sur les prix en Turquie, à la difficulté de trouver d'autres solutions adaptées (la demande de monnaie paraît instable) et à la nécessité de faciliter une décruce rapide des taux d'intérêt. L'engagement relatif au taux de change (taux de dépréciation de 20 % sur douze mois en l'an 2000, mis à jour tous les trimestres par la suite) est soutenu par un ajustement vigoureux des finances publiques et par une politique des revenus cohérente dans le secteur des administrations publiques (les traitements et le salaire minimum n'augmenteront qu'au rythme de l'inflation ciblée). De surcroît, la conduite de la politique monétaire obéira à une règle voulant que la monnaie centrale ne soit créée que par les variations des avoirs extérieurs nets de la banque centrale (non compris les fluctuations à court terme). Enfin, pour éviter d'être enfermées dans ce cadre monétaire rigide au-delà du stade de la désinflation, les autorités ont aussi annoncé à l'avance leur stratégie de sortie. Au milieu de 2001, entrera progressivement en vigueur un régime de taux de change plus flexible, qui donnera lieu à un élargissement des marges symétriques situées de part et d'autre du sentier d'évolution prévu du taux de change.

Réforme structurelle

Ce programme sera étayé par un ensemble de réformes structurelles concentrées en début de période, qui devrait recevoir l'appui de la Banque mondiale. Il comportera notamment des privatisations, une restructuration et une consolidation du secteur bancaire, une réorganisation du soutien financier à l'agriculture et une réforme des retraites. En outre, les autorités renforceront la gestion et la transparence budgétaires, tout en améliorant la politique fiscale et l'administration de l'impôt. Il est aussi prévu que les réformes structurelles accroîtront l'efficacité, limiteront les créances éventuelles sur l'État et stabiliseront la dette publique en augmentant le produit des privatisations.

Une réforme des retraites décisive a été engagée au milieu de l'été 1999. Elle permettra un renforcement progressif mais important du régime en vigueur. D'autres modifications de l'administration, de la couverture, des règles à respecter et du cadre juridique (y compris des modifications législatives autorisant la création de caisses privées) devraient approfondir ces réformes au cours des prochaines années. Dans le domaine agricole, l'objectif à long terme consiste à remplacer les aides indirectes actuelles par un soutien direct des revenus. Dans l'intervalle, le gouvernement a adopté plusieurs mesures visant à contenir les coûts du système actuel, en éliminant progressivement les bonifications d'intérêts et le soutien aux cultures industrielles. S'agissant de la gestion et de la transparence budgétaires, les modifications viseront à renforcer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget, en appliquant un système financier intégré reposant sur un seul compte et un grand livre. L'élargissement du champ budgétaire et la limitation des opérations parabudgétaires permettront d'accroître la transparence budgétaire. Le système fiscal sera amélioré afin d'établir une large base de matières imposables auxquelles s'appliqueront des taux faibles et prévisibles.

De vastes réformes sont aussi envisagées pour corriger des faiblesses chroniques du secteur bancaire. Des lois renforçant l'indépendance des autorités de contrôle et simplifiant les procédures de liquidation ont déjà été adoptées et une agence indépendante a été créée pour réglementer et contrôler l'activité bancaire. Les modifications du cadre réglementaire, notamment l'application de règles prudentielles reconnues au niveau international, sont un autre volet important du programme. Celui-ci prévoit aussi des mesures visant à résoudre les problèmes de fonctionnement des banques d'État en accroissant la transparence et en assujettissant leurs dirigeants à des contraintes budgétaires plus strictes. Enfin, dès le début du programme, l'organisme de garantie des dépôts a repris certaines banques commerciales en vue de les restructurer.

La privatisation est un autre grand volet de la réforme. Les pouvoirs publics entendent vendre des pans entiers de Turk Telecom et d'autres grandes

entreprises publiques. Ce programme de privatisation devrait entraîner des gains d'efficacité importants dans des secteurs clés de l'économie et dégager des recettes budgétaires appréciables, qui aideront à atteindre les objectifs budgétaires du programme. Le produit total de ces opérations approchera 7½ milliards de dollars (environ 3½ % du PNB) en l'an 2000. L'accomplissement de cet objectif sera facilité par la refonte de la loi de privatisation, en particulier par l'amendement constitutionnel permettant le recours à l'arbitrage international, la loi modifiant le rôle du Conseil d'État et la nouvelle législation applicable à l'énergie et aux télécommunications.

Résultats

Les résultats des six premiers mois sont très positifs. Le programme de désinflation a entraîné une chute des taux d'intérêt et le rendement des effets publics, supérieur à 90 % en novembre 1999, était d'environ 33 % début juillet 2000. L'activité économique s'accélère après la forte contraction accusée en 1999 et due en partie au tremblement de terre de Marmara. Après avoir dépassé les chiffres programmés en janvier et février 2000, l'inflation a nettement ralenti depuis et l'objectif sur l'année reste à la portée des autorités. Les résultats budgétaires du premier trimestre sont bons : les recettes ont dépassé les prévisions d'environ 0,9 % du PNB et permis d'atteindre largement l'objectif d'excédent primaire.

Parallèlement à la reprise de l'activité, et suite à un essor spectaculaire des importations qu'explique en partie la hausse des prix mondiaux du pétrole, le déficit extérieur courant s'est sensiblement creusé. Pour réduire au minimum les risques pesant sur les comptes extérieurs, les autorités ont resserré la politique macroéconomique durant la seconde revue du programme en s'engageant à épargner tout excédent de recettes en l'an 2000 (on s'attend en effet à ce qu'elles dépassent largement les projections) et en prenant aussi des engagements pour 2001. Elles sont prêtes, par ailleurs, à adopter des mesures budgétaires supplémentaires si l'évolution macroéconomique l'exige. Les privatisations affichent aussi des progrès considérables, puisque qu'elles ont porté sur 5 milliards de dollars au premier semestre de l'an 2000 et que l'appel d'offres pour Turk Telecom a été lancé. Enfin, des mesures essentielles ont été prises dans les secteurs agricole (fin des crédits bonifiés et adoption de la loi sur les coopératives agricoles) et bancaire (nomination des membres de la nouvelle agence de contrôle et adoption de règles prudentielles clés). ■

Photographies : Toshifumi Kitamura (AFP), page 225; Denio Zara, Padraic Hughes et Pedro Marquez (FMI), pages 226, 228, 231-32, 238 et 240; Nations Unies, page 227; Ian McDonald, page 234.

Assortie d'incitations appropriées, la garantie des dépôts peut stabiliser le système financier

L'enquête sur les systèmes de garantie des dépôts, conduite avec l'aide du Département de la monnaie et des changes, mais aussi d'autres économistes et de représentants résidents du FMI, est à la base du document de travail préparé par Gillian Garcia, Deposit Insurance and Crisis Management. L'auteur, conseillère en assistance technique au Département de la monnaie et des changes,



examine avec les rédacteurs du Bulletin du FMI comment un solide système de garantie des dépôts peut encourager un comportement responsable des banques et de leurs clients et assurer la stabilité du système financier.

BULLETIN DU FMI : Qu'est-ce que la garantie des dépôts, en quoi est-ce important?

M^{me} GARCIA : C'est un système qui garantit que les petits déposants récupéreront

leurs fonds si leur banque fait faillite. Au sens plus large, cependant, ce système fournit aussi un ensemble crucial d'incitations pour le système financier. Si elles sont bonnes, les gros déposants disciplineront leurs banques, les banquiers ne joueront pas avec l'argent des déposants, les emprunteurs rembourseront leurs prêts et les politiciens éviteront d'intervenir dans la réglementation. Les banques seront plus solides, la croissance plus rapide et le système financier plus stable. Bien sûr, un système de garantie des dépôts peut aussi fournir de mauvaises incitations et faire empirer les choses.

BULLETIN DU FMI : Quels sont, dans leurs grandes lignes, les objectifs de la garantie des dépôts?

M^{me} GARCIA : Chaque pays a ses propres objectifs, mais les deux buts principaux sont de stabiliser le système financier et de protéger les petits déposants. Ce dernier point est important, car il ne faut pas effrayer les petits déposants : ils feraient la queue à l'extérieur des banques et provoqueraient la panique parmi les autres déposants et les politiciens, qui prendraient des mesures défavorables et inutiles.

Les petits déposants n'ont pas vraiment les ressources nécessaires pour surveiller leur banque. Il s'agit d'une tâche complexe et qui prend du temps dans une économie moderne avec des produits dérivés et des transactions internationales. Ce travail revient aux gros déposants, qui eux disposent des ressources nécessaires.

BULLETIN DU FMI : Quels éléments faut-il prendre en compte avant de créer ce système de garantie?

M^{me} GARCIA : Soyons réalistes, la garantie des dépôts n'est pas une panacée. Si le système bancaire est fragile, il faut le renforcer avant de mettre en place un système de garantie des dépôts. Le moment de cette mise en place importe aussi. Le système de garantie doit être obligatoire, explicite et transparent. Ensuite, on pourra l'adapter à la situation du pays concerné.

Le système de garantie doit être obligatoire : sinon, si des banques fragiles font faillite et perdent de l'argent, les primes de garantie des dépôts seront relevées et les banques plus solides abandonneront le système. Le système se détériorera ainsi progressivement. C'est exactement ce qui s'est passé dans un pays où le système de garantie comptait cent quarante membres au départ et n'en compte plus que six aujourd'hui.

Il doit aussi y avoir une loi sur le système de garantie des dépôts. Le grand public doit savoir clairement ce qui est garanti et ce qui ne l'est pas. Sinon, les déposants ne peuvent pas protéger leurs intérêts. Et tout doit être rendu public. L'organe qui garantit les dépôts doit avoir un logo et faire de la publicité. Il pourrait peut-être publier une brochure qui explique les règles au grand public.

BULLETIN DU FMI : Quel rôle joue la confiance?

M^{me} GARCIA : Un rôle crucial. Si le public ne connaît rien du système de garantie des dépôts ou ne lui fait pas confiance, ce système ne sert pratiquement à rien. Cette confiance, bien sûr, dépend en partie du financement du système. Le public doit penser que le système dispose de ressources suffisantes et être convaincu que l'argent sera là quand on en aura besoin.

BULLETIN DU FMI : Y a-t-il des différences entre les pays?

M^{me} GARCIA : Les États-Unis ont mis en place un fonds de garantie, qui reçoit les contributions des banques et des caisses d'épargne, dispose d'environ 40 milliards de dollars aujourd'hui. Au Canada, le fonds de garantie dispose de moins d'argent et emprunte si une banque a besoin de ressources supplémentaires. D'autres pays, comme le Royaume-Uni, ne disposent pas de fonds de garantie. En cas de faillite d'une banque, les autorités demandent aux autres banques de participer à la compensation des déposants.

Ces différences traduisent en partie le pouvoir relatif des banques dans ces pays. Dans un secteur concentré où les banquiers sont puissants, ceux-ci souhaitent peut-être être responsables de leur système de garantie des dépôts. Traditionnellement, les systèmes privés sont financés *a posteriori*. Très souvent, les systèmes publics accumulent beaucoup d'argent, en partie pour protéger l'État. Faute de cagnotte, il se peut que les déposants s'attendent à ce que les contribuables les remboursent.

M^{me} Garcia : Le public doit penser que le système dispose de ressources suffisantes et être convaincu que l'argent sera là quand on en aura besoin.

BULLETIN DU FMI : Quels sont les dangers du système?

M^{me} GARCIA : Un système trop indulgent crée un risque d'abus. Si tous les dépôts de presque tous les déposants sont couverts, personne ne surveille la situation des banques. Il faut protéger les petits déposants, mais il faut aussi que les opérateurs privés qui sont en mesure de surveiller les banques continuent de le faire. Si les gros déposants constatent que le portefeuille d'une banque devient trop risqué, ils transféreront leur argent. C'est un très bon moyen de discipliner une banque. Il ne faut pas se reposer entièrement sur la réglementation pour s'assurer de la solidité du système bancaire. Les marchés ont un rôle à jouer : ils disposent de différentes sources d'information et savent des choses que les pouvoirs publics ignorent.

J'ai déjà mentionné le danger de voir les banques plus solides quitter le système si celui-ci n'est pas obligatoire. Par ailleurs, si le financement du système n'est pas suffisant, les autorités de réglementation ou de contrôle seront peut-être tentées de maintenir une banque ouverte plus longtemps qu'elle ne devrait l'être. Les gestionnaires de la banque concernée ont ainsi l'occasion de parier sur le redressement de leur établissement. Ainsi, la crise des caisses d'épargne américaines l'a démontré, ces paris sont généralement perdus. Le système devient simplement de plus en plus insolvable, comme on l'a vu dans plusieurs pays.

Il existe aussi un risque de tension entre des organes de réglementation qui ont des objectifs quelque peu différents. Un système public de garantie agit tant pour les déposants que pour les contribuables. Il faut arriver à un bon équilibre. Il peut y avoir des conflits d'intérêts : par exemple, le prêteur en dernier ressort, l'organe chargé de garantir les dépôts et le ministre des finances peuvent avoir des objectifs différents. Ces organes

doivent se consulter et ne pas se considérer comme des adversaires, mais bien comme des éléments complémentaires d'un filet de sécurité. Il est surprenant de constater combien c'est difficile.

BULLETIN DU FMI : Comment le FMI conseille-t-il les pays membres dans ce domaine?

M^{me} GARCIA : Le FMI ne dit jamais à un pays qu'il a besoin d'un système de garantie des dépôts. Mais si un pays nous demande comment mettre en place un tel système, nos services recommandent que le système soit obligatoire, explicite, bien financé et transparent, ce qui signifie que le public et les autorités de contrôle doivent disposer de bonnes informations. Ensuite, les services du FMI examinent la situation du pays, pour déterminer s'il est préférable de financer le système *a posteriori*, si le système doit être privé ou public, etc. La nature du système bancaire joue aussi un rôle.

BULLETIN DU FMI : Comment un système de garantie des dépôts traite-t-il les banques étrangères?

M^{me} GARCIA : Les succursales de banques étrangères qui acceptent des dépôts sont tenues de participer au système de garantie des dépôts. Si elles n'acceptent pas de dépôts, elles ne sont probablement pas autorisées à y adhérer. Les succursales à l'étranger de banques intérieures ne font généralement pas partie du système intérieur : elles doivent participer au système du pays d'accueil. Les seules exceptions à cette règle générale concernent les pays de l'Union européenne, où les succursales de banques étrangères peuvent être couvertes.

BULLETIN DU FMI : Comment un système de garantie des dépôts fait-il face à un problème systémique?
Publications récentes

Occasional Papers (20 \$; enseignants des universités et étudiants : 17,50 \$)

No. 194: *Fiscal and Macroeconomic Impact of Privatization*, Jeffrey Davis, Rolando Ossowski, Thomas Richardson et Steven Benet

Working Papers (10 \$)

00/98: *Turkmenistan—The Burden of Current Agricultural Policies*, Gonzalo Pastor et Ron van Rooden

00/99: *Real Exchange Rates and Productivity—Closed-Form Solutions and Some Empirical Evidence*, Jahanara Begum

00/100: *Globalization and Catching-Up—From Recession to Growth in Transition Economies*, Grzegorz Kolodko

00/101: *International Spillovers of Macroeconomic Shocks: A Quantitative Exploration*, Douglas Laxton et Esvar S. Prasad

00/102: *Indonesia: Implementing National Policies in a Decentralized Context: Special Purpose Programs to Protect the Poor*, Ehtisham Ahmad et Luc Leruth

00/105: *Global Financial Crises: Institutions and Incentives*, Manmohan S. Kumar, Paul Masson et Marcus Miller

Autres publications

Sovereign Assets and Liabilities Management, publié sous la direction de David Folkerts-Landau et Marcel Cassard (26 \$)

Vous pouvez vous procurer ces publications en vous adressant à : IMF Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

Vous trouverez sur le site www.imf.org des informations en anglais concernant le FMI. Le site www.imf.org/external/fre/index.htm propose une sélection de documents en français, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI*, du *Supplément annuel consacré au FMI* et du magazine *Finances & Développement*.





Ian S. McDonald
Rédacteur en chef

Sara Kane · Sheila Meehan
Elisa Diehl
Rédactrices

Philip Torsani
Maquettiste/Graphiste

Édition française

Division française
Bureau des services linguistiques

Marc Servais
Traduction

Anne Rousseau
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone: (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars E.U. pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone: (202) 623-7430. Télécopie: (202) 623-7201. Adresse électronique: publications@imf.org.

M^{me} GARCIA : Pendant la crise asiatique, plusieurs pays ont appliqué une garantie globale, pensant que la situation pourrait dégénérer en une autre crise de 1929. Instaurer une garantie globale est une mesure de dernier ressort.

En Asie, l'Indonésie, le Japon, la Corée, la Malaisie et la Thaïlande ont appliqué une garantie globale; la RAS de Hong Kong, l'Inde, les Philippines et Singapour ne l'ont pas fait. Ailleurs, le Mexique a appliqué une garantie globale, mais pas l'Argentine. La Finlande et la Suède l'ont fait aussi au début des années 90, mais pas la Norvège. Quelle crise était la plus grave? C'est subjectif. Les pays doivent peser le pour et le contre et déterminer s'ils peuvent résister aux pressions locales et internationales. Si un pays dispose de ressources suffisantes et s'inquiète de la gravité de la crise, il choisira sans doute une garantie.

Une garantie globale doit être explicite, financée de manière crédible — donc par l'État, et non par les banquiers — et temporaire pour éviter le risque d'abus à long terme si tous les déposants sont couverts. Si les autorités appliquent une garantie globale avant que le public ne constate qu'il y a une crise, elles perdent probablement l'occasion de bien le faire et aggravent le risque d'abus. Les pays ne doivent instaurer une garantie globale qu'en cas de besoin absolu. Mais, même dans ce cas, la question de savoir quand la créer est moins épineuse que celle de savoir quand la supprimer.

Plusieurs pays asiatiques ont entrepris d'éliminer leur garantie globale. Le Mexique a annoncé qu'il aura éliminé la sienne d'ici 2004. La Corée compte éliminer ce qui reste de sa garantie d'ici la fin de l'année. Lorsqu'il a instauré la sienne, le Japon a annoncé qu'il l'éliminerait en avril 2001, mais depuis il a reporté ce retrait à 2002. Une suppression prématurée de la garantie globale risque d'entraîner une réapparition de problèmes de paiements : les emprunteurs sont incapables d'emprunter, les déposants se ruent sur les guichets bancaires, les créanciers étrangers retirent leur argent et la panique s'installe. Mais, le plus grand danger est de maintenir trop longtemps la garantie globale.

Il est difficile de déterminer le bon moment. En fait, il faut supprimer la garantie dès qu'elle n'est plus un sujet de discussion. Il faut avertir le public longtemps à l'avance, un an ou deux. Il est utile de fixer une date, même si ultérieurement il faut reporter la décision à plus tard, comme le Japon l'a fait. Tout le monde sait qu'une garantie globale est une mesure d'urgence et qu'elle disparaîtra un jour. Quant à savoir s'il vaut mieux l'éliminer en une fois ou en plusieurs étapes, nous n'en savons pas assez pour nous prononcer. La Finlande et la Suède l'ont éliminée en une fois. Les deux



M^{me} Garcia : Les pays ne doivent instaurer une garantie globale qu'en cas de besoin absolu.

pays qui sont en train de la supprimer sont les exceptions.

BULLETIN DU FMI : Quelles sont les grandes questions en suspens?

M^{me} GARCIA : Savoir s'il faut oui ou non disposer d'un fonds de garantie et s'il doit être de grande ou de petite taille? À l'évidence, il faut améliorer notablement la rapidité des paiements aux déposants. Les petits déposants ont besoin de leur argent rapidement pour vivre, mais ils doivent généralement attendre plusieurs mois. Aux États-Unis, l'organisme fédéral de garantie des dépôts règle le problème sur un week-end, mais c'est très inhabituel : il faut attendre beaucoup plus longtemps

dans la plupart des pays. Les pays cherchent à accélérer le processus, mais leur système juridique rend souvent la chose très difficile en exigeant que le déposant fasse une demande d'indemnisation, preuves à l'appui. Les distributeurs automatiques de billets pourraient constituer un moyen de paiement rapide, mais cela ne règle pas le problème de la vérification de la demande d'indemnisation. Certains pays se fondent sur les livres des banques et introduisent ces données dans leur programme de garantie des dépôts. Mais il faut agréger de multiples comptes sous le numéro d'identité du déposant. Le système d'enregistrement de données de la banque elle-même doit être excellent, ce qui coûte cher. Les banques doivent moderniser leur système suffisamment pour effectuer rapidement leurs paiements.

BULLETIN DU FMI : Comment la garantie des dépôts contribue-t-elle à la stabilité financière?

M^{me} GARCIA : Le contrôle et la réglementation bancaires sont très importants pour la santé du système financier, de même qu'un bon prêteur en dernier ressort, l'intégrité des pouvoirs publics, la qualité du système juridique et le rôle de la presse dans la surveillance des résultats bancaires. La garantie des dépôts n'est que l'un des éléments d'un ensemble qui préserve la prospérité et la stabilité du système financier. Mais la garantie des dépôts fait beaucoup parler d'elle aujourd'hui. L'automne dernier, le Forum de stabilité financière a mis sur pied un groupe de travail sur la question. Les organes de garantie des dépôts peuvent finalement se réunir, comme les banquiers centraux et les autorités de contrôle des banques le font depuis longtemps. Si les filets de sécurité nationaux sont bien conçus, le système financier mondial sera plus stable. ■

Le document de travail n° 00/57, *Deposit Insurance and Crisis Management*, préparé par Gillian Garcia, est disponible au prix de 10 dollars au Service des publications du FMI. Voir page 239 pour le commander.